

Département AES – Université Paul Valéry Montpellier III
Licence LEA – enseignement à distance

Introduction au droit privé
Cours de M. Bisiou

Présentation

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, j'enseigne à l'université Paul Valéry Montpellier III depuis 1995. Pour ce cours je vous propose de me contacter par courriel en tant que de besoin. Voici les deux adresses :

Yann.bisiou@univ-montp3.fr

Yann.bisiou@wanadoo.fr

Les documents de cours sont tous au format PDF, version 5, que vous pouvez télécharger gratuitement sur le site de la société Adobe. Vous aurez trois documents principaux : des conseils de méthodologie qui vous serviront pour toutes vos études, un plan de cours et un ensemble de leçons qui constituent le cours proprement dit.

Sur certains aspects du cours je vous proposerai des documents complémentaires pour mieux comprendre les notions abordées. Ces documents n'étant pas lisibles sous forme papier je vous invite à les consulter en ligne sur mon site :

<http://perso.wanadoo.fr/yann.bisiou>

Le contrôle des connaissances se fera sous la forme d'un oral à la fin du semestre.

Bon travail

Yann Bisiou

Bibliographie

Pour étudier le droit civil il est indispensable de se procurer un code civil. Vous pouvez trouver une version informatique du code civil sur le site Internet :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Toutefois il vous faudra également apprendre à utiliser les éditions « papier ». Deux maisons en proposent, *Dalloz* (le code « rouge ») et *Litec* (le code « bleu »).

Le cours est conçu sous forme de « leçons » autonomes qui vous seront distribuées au cours du semestre. Vous pouvez compléter l'enseignement de ces leçons en consultant des manuels. Tous les manuels d'introduction au droit privé peuvent être utilisés. J'en ai retenu trois :

Jean Carbonier, *Droit Civil – Introduction*, PUF, coll. Thémis

Philippe Malinvaud, *Introduction à l'étude du droit*, Litec, coll. Manuels juriscasseur

François Ameli, *Droit civil – introduction, les personnes, les biens*, Montchrestien, coll. AES DEUG

Je vous conseille par ailleurs de consulter certains sites Internet qui abordent quelques aspects du cours :

<http://www.legifrance.gouv.fr> , déjà cité, ce site officiel est un outil remarquable pour accéder à l'ensemble du droit, national et international. Vous y trouverez le code civil, la constitution, la loi et les règlements ainsi que la jurisprudence.

<http://www.droit.org> outre des liens juridiques, ce site offre un accès très pratique au journal officiel avec un moteur de recherche particulièrement efficace.

<http://www.courdecassation.fr/> le site de la Cour de cassation pour en comprendre le fonctionnement.

<http://www.bicentenaireducodecivil.fr/> un site remarquable sur le Code civil. Vous y trouverez notamment le discours de Portalis que vous pouvez même écouter, lu par Robert Badinter (<http://www.bicentenaireducodecivil.fr/anim/portalis.htm>).

Pour mieux connaître les sources modernes du droit français vous pouvez également consulter la présentation générale de l'Union européenne sur le site de la commission : <http://www.info-europe.fr/seb.dir/seb.htm>, ainsi que la présentation générale du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/DefaultFR.asp>) et de la Cour européenne des droits de l'homme

Introduction au droit privé
Cours de M. Bisiou

Plan de cours

Introduction : Le droit, la loi, le juge, les droits

Leçon 1 - Le droit : la notion de droit objectif

1.1. La notion de règle juridique

- 1.1.1. Le caractère général de la règle de droit
- 1.1.2. Le caractère abstrait de la règle de droit
- 1.1.3. Le caractère obligatoire de la règle de droit
- 1.1.4. La sanction des règles de droit par la puissance publique

1.2. La distinction de la règle de droit et des règles morales et religieuses

1.3. Les divisions du droit objectif

- 1.3.1. La distinction droit public/droit privé
- 1.3.2. Les droits mixtes

Leçon 2 - La Loi : les sources du droit

2.1. Les sources internationales

- 2.1.1. Les traités internationaux
- 2.1.2. Le droit communautaire
- 2.1.3. La *Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme* et les traités du Conseil de l'Europe

2.2. Les sources nationales

- 2.2.1. La distinction entre la loi et le règlement
- 2.2.2. Le code civil
- 2.2.3. L'application de la loi dans l'espace et dans le temps

2.3. Les sources indirectes

- 2.3.1. La coutume
- 2.3.2. La jurisprudence
- 2.3.3. La doctrine

Leçon 3 - Les droits : La notion de droit objectif

3.1. Les classifications des droits subjectifs

- 3.1.1. La classification selon l'objet des droits subjectifs
 - 3.1.1.1. Les droits extrapatrimoniaux
 - 3.1.1.2. Les droits patrimoniaux : la distinction droit réel / droit personnel
- 3.1.2. La classification selon les sources des droits subjectifs
 - 3.1.2.1. Les actes juridiques
 - 3.1.2.2. Les faits juridiques

3.2. Les titulaires des droits subjectifs : La distinction personne physique / personne morale

- 3.2.1. Les personnes physiques
- 3.2.2. Les personnes morales

3.3. La preuve des droits subjectifs

- 3.3.1. L'objet de la preuve
- 3.3.2. La charge de la preuve
- 3.3.3. Les modes de preuve

Leçon 4 - Le juge : L'organisation judiciaire

- 4.1. Les juges du fond
 - 4.1.1. Les juridictions de premier degré
 - 4.1.2. Les cours d'appel
- 4.2. La cour de cassation
 - 4.2.1. L'organisation de la cour de cassation
 - 4.2.2. Le mécanisme du pourvoi en cassation
- 4.3. L'exécution des décisions de justice
 - 4.3.1. L'autorité de la chose jugée
 - 4.3.2. L'exécution forcée